



# LOIS du JEU 2019 - 2020



## Lois du Jeu : Les changements à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2019

### LA FAUTE DE MAIN



Tout but marqué de la main, accidentellement ou non, ou toute autre main servant à établir une occasion de but sera invalidé. la nature involontaire n'intervient plus dans ce cas précis.

### LES MURS DE DEFENSE

Il est interdit aux attaquants de rejoindre le mur de défense lorsqu'un Coup Franc est sifflé. Les attaquants doivent être à au moins un mètre des défenseurs.



### LE PENALTY



Le gardien de but ne sera plus obligé d'avoir les deux pieds sur la ligne de but. Il suffira d'un seul pour que sa position soit considérée comme conforme.

### LES REMPLACEMENTS



Le joueur remplacé sera autorisé à quitter le terrain par la ligne de la limite de champ la plus proche et non par le centre où son partenaire l'attend.

### COUP DE PIED DE BUT



La balle ne sera plus obligée de quitter la surface pour être touchée par un deuxième joueur.

### CARTONS POUR LA ZONE TECHNIQUE



Il y aura désormais des cartons jaunes et rouges pour les membres du staff technique présents sur le banc.



COMMISSION REGIONALE DES ARBITRES  
SAISON 2019/2020  
MODIFICATIONS LOIS du JEU au 1<sup>er</sup> juillet 2019

# PRECISIONS

## ***Loi 3: Les Joueurs.***

**REPLACEMENTS** : Un joueur remplacé devra quitter le terrain **par le point des limites du terrain le plus proche** de l'endroit où il se trouve, à moins que l'arbitre ne l'autorise à sortir rapidement/immédiatement au niveau de la ligne médiane.

## ***Loi 5: L'Arbitre***

**CARTON POUR LA ZONE TECHNIQUE** : Les arbitres pourront dorénavant infliger un **carton jaune ou un carton rouge** à un officiel d'équipe en cas de mauvaise conduite (les Lois du Jeu reprendront les principales infractions passibles d'un carton). Si la personne fautive ne peut pas être identifiée, c'est l'entraîneur principal qui recevra le carton jaune ou rouge, selon le cas.

## ***Loi 8 : Coup d'envoi et reprise en jeu.***

**TOSS** : L'équipe qui remporte le Toss (pile ou face) au début du match peut donner le coup d'envoi ou choisir son camp.

**BALLE A TERRE** : La nouvelle procédure vise à ne plus « disputer » les balles à terre, ce qui signifie que le ballon sera rendu à un seul joueur, tous les autres devant se tenir à au moins **4 mètres**. Le jeu se poursuivra alors normalement sans que la balle ne soit rendue à l'adversaire. Si le jeu a été arrêté alors que le ballon ou la dernière touche de balle était dans la surface de réparation, la balle à terre sera effectuée au bénéfice du gardien de but. Dans tous les autres cas, la balle à terre sera effectuée au bénéfice d'un joueur de l'équipe qui était en possession du ballon au moment de l'arrêt du jeu, à l'endroit de la dernière touche de balle.



**COMMISSION REGIONALE DES ARBITRES**  
**SAISON 2019/2020**  
**MODIFICATIONS LOIS du JEU au 1<sup>er</sup> juillet 2019**

# PRECISIONS

## ***Loi 12 : Fautes et incorrections***

**LA FAUTE DE MAIN :** Tandis que les mains « volontaires » demeurent passibles de sanctions, la Loi propose maintenant une plus grande clarté quant à la décision de siffler – ou non – une faute lorsque le ballon touche « accidentellement » le bras ou la main d'un joueur. Ainsi, un joueur sera pénalisé lorsque le ballon touche son bras ou sa main si :

- \* son bras/sa main est au-dessus du niveau de l'épaule (sauf en jouant délibérément le ballon) dans la mesure où il « prend un risque » en plaçant son bras/sa main dans une position habituellement qualifiée de « pas naturelle »
- \* il a augmenté la surface de son corps en écartant son bras/sa main du corps et ainsi injustement fait obstacle au ballon de manière plus importante ;
- \* il marque un but directement du bras/de la main (même de manière accidentelle) ;
- \* il gagne la possession ou le contrôle du ballon du bras/de la main (même de manière accidentelle) puis marque un but ou provoque une occasion de but.

À l'inverse, un joueur ne sera normalement pas pénalisé lorsque le ballon touche son bras ou sa main si :

- le ballon a rebondi depuis une autre partie de son corps ou de celui d'un coéquipier ou d'un adversaire se trouvant à proximité, le contact avec le ballon étant presque impossible à éviter ;
- il tombe et son bras/sa main lui sert à amortir le contact avec le sol.



COMMISSION REGIONALE DES ARBITRES  
SAISON 2019/2020  
MODIFICATIONS LOIS du JEU au 1<sup>er</sup> juillet 2019

# PRECISIONS

## ***Loi 13 et Loi 16 : Coups Francs et Coup de pied de but (6 mètres)***

***Coup Franc avec MUR*** : Si l'équipe qui défend forme un mur de trois joueurs ou plus, les joueurs de l'équipe qui attaque doivent se tenir à au moins 1 mètre de ce mur, un coup franc indirect étant accordé en cas de non-respect de cette distance. Une prévention est nécessaire.

***Coup de Pied de but (6mètres)*** : lors d'un coup de pied de but ou d'un coup franc à exécuter dans sa propre surface de réparation, le ballon sera en jeu lorsqu'il aura été touché et aura bougé. Il n'aura donc plus à sortir de la surface de réparation pour pouvoir être joué.

## **Loi 14.**

***LE PENALTY*** : Le gardien de but doit se tenir sur la ligne de but (et non pas devant ou derrière) lors d'un penalty, mais peut n'avoir **qu'un seul pied sur ladite ligne** (ou au même niveau si le pied ne touche pas le sol) au moment du tir. Si le gardien s'avance **clairement** avant le botté et si le tir est manqué, le Pénalty devra être retiré.